

REGLEMENT EPREUVE DU COMITE RUNS 50CC

ARTICLE 1 – DEFINITION

Le Comité des Runs 50cc a établi un Règlement National applicable aux épreuves désignées sous le titre “ Runs 50cc ”.

ARTICLE 2 – PRESCRIPTIONS GENERALES

Les Runs 50cc se dérouleront en conformité avec les prescriptions du règlement spécifique de l'épreuve et de ses annexes, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 – OBJET

Les Runs 50cc sont une épreuve qui consiste à parcourir une distance de 100/150/200 mètres en départ arrêté .

ARTICLE 4 – LE BUT

Le pilote doit atteindre la ligne d'arrivée le plus rapidement possible .

ARTICLE 5 – LA PISTE

Dimensions :

Longueur : 200m minimum

Largeur : 6m minimum

La piste devra obligatoirement être délimitée de chaque côté (botte de paille , barrière rails de sécurité , ...)

La piste d'essai doit être accessible en toute occasion à tous les engagés .

Nombre d'engagés limité sur la piste d'essai en même temps .

ARTICLE 6 – CATEGORIE DE MACHINES

L'épreuve de Runs 50CC autorise plusieurs machines à engager , en respectant le règlement mis en place par le Comité des Runs 50cc .

ARTICLE 7 – COUREURS ADMIS – NUMEROS

- Les concurrents admis devront répondre aux modalités du Règlement Général des Runs 50cc .
- Les numéros de machines seront gérés par le Comité suivant une liste établie par le promoteur.

ARTICLE 8 – ENGAGEMENT

Tout pilote désireux de participer à une épreuve devra s'adresser au comité conformément au Règlement Général des Runs 50cc (Art. 7), afin d'obtenir son formulaire d'inscription et de participation (ceci de manière à être confirmé dans son engagement minimum 15 jours avant la date de l'épreuve).

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications administratives, les documents suivants, en cours de validité :

- Pièce d'identité
- Permis de conduire , si titulaire
- Numéro d'immatriculation sportif de la machine (obligatoire pour participer à l'épreuve , formulaire à disposition sur place)

En absence de modalité précisée par le règlement particulier de l'épreuve, tout pilote n'ayant pas procédé à ces obligations administratives au minimum 1 heure avant l'heure prévue du 1er départ ne pourra pas participer à l'épreuve.

Obligation de procéder au contrôle administratif afin de pouvoir se présenter au Contrôle Technique . (Document organisateur à fournir au Contrôle Technique)

ARTICLE 10 – EQUIPEMENT PILOTES

Tenue obligatoire Runs :

Règlement 2011 – Version 03 – 25/03/2011

- casque intégral ou cross(avec lunette) homologué ECE
- Chaussures normales acceptées , chaussures motos conseillées
- protection dorsale de type homologué ECE pour tous les pilotes
- gants motos
- pantalon moto cuir ou fibre , jean accepté
- blouson moto cuir ou fibre , sweat accepté avec dorsale
- combinaison cuir

Nous n'accepterons aucun pilote non conforme à l'article 10 . Exemples : Converse , chaussures de ville , t-shirt ,jogging, etc

Tenue obligatoire Piste :

- bottes Moto, enduro ou trial, chaussures moto couvrant la maléole

- casque intégral ou cross(avec lunette) homologué ECE
- protection dorsale de type homologué ECE pour tous les pilotes
- gants moto en cuir
- pantalon moto cuir ou fibre
- blouson moto cuir ou fibre
- combinaison cuir

Nous n'accepterons aucun pilote non conforme à l'article 10 . Exemples : Baskets , chaussures de ville , sweat-shirt ,jean, etc

ARTICLE 11 – EQUIPEMENT DES MACHINES

Voir annexe règlement technique 2011.

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES EPREUVES

1. Chronométrage :

- Il s'effectuera à l'aide d'un dispositif électronique .
- La cellule de départ située 10 centimètres après l'emplacement de départ de la machine sera déclenchée automatiquement par le passage du concurrent.
- La cellule d'arrivée sera située au niveau de la ligne matérialisant l'arrivée .

2. Départ :

- A deux Dès qu'un pilote s'élance, le pilote suivant doit IMMEDIATEMENT prendre place sur la ligne de départ sous peine de disqualification.

Le run sera considéré comme effectué si la machine franchit la ligne située 10 centimètres après le départ.

3. Arrivée :

- Le franchissement de l'arrivée sera homologué lorsque l'ensemble pilote/machine aura déclenché la cellule d'arrivée.

4. Mesures :

- Elles seront effectuées à l'aide d'une lunette laser , le point de repère étant l'axe de la roue le plus élevé au moment du franchissement de la cellule par la machine .

4. Bis :

Dégagement de la piste : le pilote ramènera sa machine au pré parc, par un couloir prévu à cet effet.

5. Déroulement :

- Le 1er départ est fixé suivant le planning de l'organisateur : Les pilotes devront effectuer leur premier run avec leur propre machine après passage au contrôle technique.
- Règles générales : - 3 manches chronométrées par catégories
- Exceptionnellement : - 2 manches avec l'accord du délégué ou pour circonstances exceptionnelles (Exemple : intempérie) . Toute manche supplémentaire sera comptée.

- **Pas de manche d'essai le dimanche matin .**

6. Problèmes Technique :

Lorsqu'un pilote s'arrêtera au cours d'une manche ou ne prendra pas le départ d'une manche en invoquant des raisons de santé ou un incident mécanique, le délégué pourra faire examiner le pilote par le médecin de service ou contrôler la machine par le Commissaire Technique.

Règlement 2011 – Version 03 – 25/03/2011

- S'il s'avère qu'aucune cause valable n'empêche le pilote de participer ou si son arrêt prématuré n'est pas justifié, le coureur en question ne pourra prétendre à aucune gratification sur l'épreuve.

ARTICLE 13 – GRATIFICATION

La gratification de l'épreuve sera établie en prenant en compte la catégorie pour chaque pilote.

La gratification provisoire ou finale sera obtenu en additionnant les points marqués sur la totalité des épreuves .

Le barème des "Points" sera celui prévu dans le règlement général . En cas d'ex æquo, on prendra pour chacun, le nombre de places de premier, deuxième, etc.... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En fin de saison, seront classés les pilotes ayant participé au minimum à la moitié des épreuves (arrondie au chiffre supérieur si nombre impair).

ARTICLE 14 – CONTROLE TECHNIQUE

Un commissaire technique sera chargé du contrôle des machines et de l'application du règlement technique.

Le contrôle technique sera effectué le samedi suivant les horaires définis par les organisateurs . Fermeture du contrôle technique une heure avant le premier départ de l'épreuve .

Une attention particulière sera portée, notamment sur le graphisme et l'emplacement des N°, la propreté, l'aspect de la machine et la tenue du pilote (tenue de Moto). Aucune inscription manuscrite sur la moto ne sera admise. Tout non-respect, signalé par le Service Technique pourra entraîner l'exclusion pour la manche ou l'épreuve .

En l'absence de modalités précisées par le règlement particulier de l'épreuve, toute machine non présentée au minimum 1 heure avant l'heure prévue du 1er départ ne pourra pas participer à l'épreuve.

Le pilote :

-devra présenter obligatoirement 1 machine ou plusieurs .

-devra effectuer ses manches avec la machine passée au contrôle technique.

ARTICLE 15 – PARC D'ATTENTE

Il devra être derrière la zone de départ.

Il devra être clos afin d'interdire son accès aux personnes étrangères à l'organisation.

L'organisation devra prévoir au moins 1 personne responsable du parc d'attente.

Seul 1 mécano par pilote (désigné par le pilote) y sera admis, (enfants interdits moins de 14 ans) Le même mécano peut assister plusieurs pilotes. Règlement 2011 – Version 03 – 25/03/2011

L'organisateur devra prévoir des bracelets de couleurs différentes pour les pilotes et les mécanos et devra délivrer des bracelets mécanos uniquement aux mécanos . Et ceci lors du contrôle administratif restrictif.

Cet espace étant un endroit spécial il n'y sera pas autorisé de chaise, glacière ou autre, les pilotes devront être en tenue conforme au règlement .

ARTICLE 16 – REMISE DE PRIX

La présence des pilotes, en tenue Moto (blouson , pantalon), est obligatoire à la remise des prix.

ARTICLE 17 - COUVERTURE D'IMAGE

Les concurrents reconnaissent que l'épreuve des Runs 50cc organisée par le Comité ou une Association affiliée au Comité est une opération promotionnelle dont ils peuvent être bénéficiaires par la renommée qu'ils peuvent y acquérir.

Sous le contrôle du club, les médias qui font un écho d'une épreuve par les moyens divers de la presse (radio, vidéo, cinéma, télévision, etc.) font connaître les concurrents et les sponsors. Ceux-ci sont alors incités à aider à nouveau des concurrents à l'occasion d'épreuves ultérieures.

Pour permettre une totale liberté de moyens à cet égard, les concurrents consentent ici expressément que l'organisateur et le promoteur disposent du droit d'utilisation de leurs noms et de leurs images pour ce qui concerne de près ou de loin leur participation à l'épreuve des Runs 50cc.

ARTICLE 18 – RECLAMATIONS

Déposées conformément aux règlements du Comité. Au plus tard une demi-heure après la dernière épreuve accompagnée d'un chèque de 100 € à l'ordre de l'organisation . Qui ne lui sera pas restitué en cas de fausse réclamation .

ARTICLE 19 – SANCTIONS

Toutes infractions au règlement peut entraîner des sanctions pour le pilote et la machine , une exclusion , pour non respect des règles .

REGLEMENT TECHNIQUE 2011

Descriptif de la construction :

1 - SECURITE

La machine sera équipée d'un coupe-circuit attaché au poignet du pilote. Le cordon de ce coupe-circuit ne devra pas dépasser l'extrémité du guidon de plus de 10 cm (Coupe-circuit aimanté conseillé pour votre sécurité).

Dans le cas de plusieurs moteurs, le coupe-circuit devra couper tous les moteurs.

Le bon fonctionnement en sera vérifié lors du contrôle technique et avant chaque départ.

La machine devra être remise en état entre chaque manche au niveau sécurité.

**UN CONTROLE TECHNIQUE SERA EFFECTUE PAR UN COMMISSAIRE AGREE ET
TOUTE MACHINE ESTIMEE NON CONFORME A CE REGLEMENT SERA EXCLUE
D'OFFICE DES EPREUVES .**

2 – FREINS

Les deux freins sont OBLIGATOIRES pour toutes les machines. Ils peuvent être couplés (Freins VTT interdit) .

3 - CONCEPTION

Si le contrôleur estime que la machine est d'une conception douteuse, il peut lui refuser l'accès à la piste .

4 - POIGNEE D'ACCELERATEUR

La poignée d'accélérateur doit revenir impérativement .

5 - ROUES

Diamètre de la roue 10' à 17'

Pneus au choix. Crampons interdits .

Pneu pluie obligatoire sur piste mouillée .

L'organisateur pourra stopper toutes les machines équipées de pneus slick en cas de pluie .

6 - GUIDON - LEVIERS ET REPOSE PIEDS

Le guidon sera bouché aux extrémités et les revêtements de poignées seront collés. Les leviers de freins et d'embrayage devront posséder la boule de sécurité. Les protections en bout de guidon et devant les leviers ne devront pas être bloquées s'il y en a. La barre transversale devra être protégée par une mousse .

Les repose pieds fixes sont interdits. Ils doivent être du type Motocross, repliables les ramenant à la position horizontale ou bien équipé d'une protection en téflon pour éviter tout impact sur la piste en cas de chute .

7 - MACHINE

Toutes les pièces coupantes , tournantes , saillantes dépassant de la machine seront refusées au contrôle technique.

8 - REFROIDISSEMENT

Le système de refroidissement doit obligatoirement être rempli avec de l'eau afin de préserver la sécurité de tous sur la piste.

Merci de venir au "Contrôle Technique" avec un accès facile au radiateur, afin de vérifier le liquide employé.

9 - PLAQUES NUMEROS

Les plaques latérales et frontales seront réservées au numéro de course .

10 - MOTEUR

Cylindrée de 50cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale et les moteurs multiples.

Il pourra bénéficier d'une préparation spéciale ou d'un kit haute performance.

Il devra être équipé d'un démarreur électrique ou d'un système de démarrage par assistance externe électrique, pneumatique ou kick.

Si plusieurs moteurs, pas de cylindrée minimum mais les moteurs devront être de caractéristiques et de cylindrées identiques. Les accessoires annexes, injection, carburation, suralimentation, compresseur, filtre à air, allumage et échappement sont libres. Toutes les machines devront être équipées d'un atténuateur de bruit : 110 Dbs à 7500 trs.

11 - RECUPERATEURS

Un récupérateur de fluides doit être installé sur chaque machine.

Canettes en alu interdites. La contenance de celui-ci doit être de 200 ml minimum et être vidé de son excédent avant chaque épreuve .

12 - CHANGEMENT DE MOTEUR

Les machines participant à plusieurs catégories avec le même châssis, devront repasser au contrôle technique après le changement de moteur.

13 - TRANSMISSION

Pas de restriction dans le choix du mode. Tous les pignons et entraînements de chaîne devront être protégés . (Carter ou cache pignon) . Patte de fer exclue .

Protection de la (ou des) chaîne obligatoire : Cache pignon type origine ou adaptable .

Variateur , embrayage, allumage également protégés (Carter kick , carter pompe à eau) .

Carbone et Kevlar autorisé mais ayant une épaisseur minimum de 1.5mm.

14 – PILOTE ET MACHINE

Le pilote venant s’inscrire avec la machine sera le seul à rouler avec, sur la piste, lors des runs officiels.

Il est possible à 1 pilote de courir avec plusieurs machines, dans des catégories différentes ou pas ; à préciser lors de l’inscription et du Contrôle Technique.

Vous devez être accompagné du propriétaire de la machine et avoir chaque bracelet correspondant aux machines.

Tout échange de pilote lors des runs officiels sera considéré comme une disqualification de la machine et du pilote.

15 - CONTROLE MOTEUR

Avant la remise des prix, les 3 premiers des catégorie suivantes :

S1/M1/S2/M2/S3/M3/S6 seront mis sous parc fermé sous la responsabilité des contrôleurs techniques . L'équipe spécialisée effectuera une mesure de la course et de l'alésage de chaque moteur. Tout refus entraînera la disqualification du pilote et de la machine .

16 - REGLEMENT CATEGORIES

Concernant les catégories allant de S1 à S4 et de M1 à M4 :

- Châssis :

Le châssis comprend le cadre uniquement.

Pour les scooters l’empattement maximum est de 20cm par rapport à celui d’origine, de l’axe de roue avant à celui de la roue arrière. Le cadre doit conserver son aspect de série. La suppression des pattes de fixations est autorisée.

Les modifications de l'amortisseur et de la fourche, en vue d'améliorer les performances, sont autorisées.

Concernant les méca-boîtes, le bras oscillant et la fourche ne font pas partie du châssis.

Le bras oscillant peut être modifié ou remplacé par un autre modèle du monde du 50cc ou de cross, les pièces types runs sont autorisées. Celui-ci pourra être au maximum rallongé de 20cm par rapport à la côte d'origine obtenue de l'axe du bras oscillant à l'axe de la roue arrière .

Les Wheel-bars sont interdites pour ces catégories. Leur utilisation est réservée aux catégories

Proto/Dragster-scooter et Proto/Dragster méca-boites.

Si le châssis ne respecte pas le règlement, la machine sera assimilée à un drag ou proto .

- Coques/Carénages :

Les machines placées dans ces catégories doivent comporter l'ensemble de leur plastiques d'origine ou personnalisé . Carbone autorisé ayant une conception solide !

- Hauteur de guidon : La hauteur de guidon minimum pour prétendre être dans les catégories inférieure à "5" est de 65 centimètres .

– Concernant les catégories allant de S5 à S7 et M5 :

– **Châssis** : Catégorie S5, châssis de 103 modifié, cadre de scooter nu.

Le reste est libre. Wheel-bars autorisé.

Catégories S6 et S7 , Drag-Scoot. Le châssis doit être solide, construction libre, conception vérifiée lors du CT.

Catégorie M5 , proto et dragster en méca-boites, châssis libre fabrication maison ou modèle du commerce modifié, aucunes restrictions sauf conserver un bloc moteur de 50cc de type AM6, Derbi, Morini .

- Bi-Cylindre :

La cylindrée maximale est de 220cc.

La partie cycle est entièrement libre.

Les moteurs devront être de base commerciale du monde 50 : Minarelli, Morini, Piaggio, Derbi, AM6.

Pour toutes les catégories :

- Moteurs :

Tous les carburants sont utilisables, comme les additifs.

Aucune limite sur les pièces moteurs et la préparation moteur. Sauf course longue pour les catégories S1/S2/S6 et M1/M2.

Une fois, ces vérifications effectuées et conformes au règlement, chaque machine recevra un tampon d'agrément du contrôle technique sur son numéro d'inscription et un bracelet pilote vous sera remis, à conserver tout le week-end.

Etant responsable de votre machine et de votre bracelet, en cas de perte , fraude ou vol vous ne pourrez plus rejoindre la piste.

17 - DEFINITION CATEGORIES

- Scooters :

– S1 : Cylindrée inférieure à 50cc alu/fonte.

– S2 A : Cylindrée inférieure à 72cc refroidissement air alu/fonte.

– S2 B: Cylindrée inférieure à 72cc refroidissement liquide alu/fonte.

– S3 : Cylindrée inférieure à 81cc.

– S4 : Cylindrée supérieure à 81cc.

– S5 : Catégorie Proto Scooter. Cylindrée, course libre.

– S6 : Catégorie Dragster inférieure à 72cc, tous cylindres et refroidissement confondus.

– S7 : Catégorie Dragster de plus de 72cc, tous cylindres et refroidissement confondus.

- Méca-boites :

- M1 : Cylindrée inférieure à 50cc alu/fonte.
- M2 : Cylindrée inférieure à 72cc.
- M3 : Cylindrée inférieure à 81cc.
- M4 : Cylindrée supérieure à 81cc.
- M5 : Prototypage Dragster méca-boîtes, cylindrée et course libre.
- Bi-Cylindre :
- BC A » sur base de moteur scooters, Piaggio, Minarelli, Morini.
- BC B » sur base de moteur méca-boîtes : AM6, Derbi, Morini.
- Suralimentation, cylindrée et course libre, châssis se référer à sa catégorie.
- Pros : Regroupant toutes les machines de démonstration des professionnels .

18 - SECURITE SUR LE Paddock

Les déplacements sur le paddock doivent se faire en poussant la machine, MOTEUR ETEINT.

Possibilité de faire chauffer son moteur à son stand sur béquille. Pour les méca-boîtes sans kick de démarrage, elles sont autorisées à être poussées pour démarrer si des personnes sont là pour encadrer.

Les moteurs seront autorisés à démarrer en pré-grille.

Tout déplacement sur le véhicule sera sanctionné immédiatement par un membre du staff, bénévole ou de la sécurité. A la deuxième sanction vous serez disqualifié et n'aurez plus accès à la piste.

Durant les heures de repas, les moteurs devront être éteints, le propriétaire de la machine sera sanctionné si celle-ci démarre durant ces pauses. Aucun moteur en marche de 22H00 à 08H30. L'utilisation d'outils bruyant, est interdite pendant cette tranche horaire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel , prévoir antivol de sécurité pour vos machines .

Si des bouteilles d'alcools sont visibles l'organisation se garde le droit de les confisquer .

19 - RUNS PISTE

Chaque participant doit respecter son couloir de run. Celui-ci aura le droit d'avoir seulement un membre de son équipe pour tous réglages avant le départ ; toutes autres personnes dans le couloir de run sanctionnera directement le pilote par une pénalité de 3 secondes.

Tout rapprochement des deux participants sur la piste sera sanctionné.

Toute acrobatie volontaire lors d'un run officiel, sera considéré comme une faute (disqualification).

Les burns sont interdits dans les paddocks, uniquement sur la pré-grille de départ, et non-statiques sur environ 3 à 4 mètres. Bouteille d'eau d'un demi litre maximum pour la chauffe du pneu AR .

Durant les runs nocturnes, chaque participant sera soumis à un alcooltest .Si celui-ci est positif, le pilote ne prendra pas le départ. Pour votre bien et celui des autres, merci de rester sobre.

Les suralimentations (type NOS) ne sont pas autorisées dans leurs catégories. Utilisation libre en catégorie suralimentation ou prototype .

Les commissaires de courses vérifieront qu'elles soient bien hors service avant votre départ. Lors des runs officiels vous aurez tous TROIS passages retenus. A vous de tenter le «Joker

chrono» sur ces temps retenus.

Merci d'être attentif aux annonces micro lors des appels de catégories.

Le déroulement de passage se fera dans cet ordre :

S1 - M1 ; S2 A / S2 B / M2 ; S3 - M3 ; S4 - M4 ; S5 - M5 ; S6 ; S7

Bi-Cylindre (par type de machine suivant le nombre de participants).

Suralimentation (par type de machine suivant le nombre de participants).

Pros (par type de machine suivant le nombre de participants).

Une fois le premier tour des catégories fini, deux autres se succéderont en recommençant au début. Ce déroulement de l'épreuve vous permet de faire des passages "**Joker Chrono**".

20 - DEROULEMENT ENREGISTREMENTS

Se présenter au poste d'enregistrement :

Remplir le formulaire d'inscription, obtenir son numéro de participant .

Attaché son bracelet à son poignet .

Ce numéro vous sera attribué pour TOUS les meetings Torcheur Team , Fast & Flash et RSS de la saison 2011. Merci d'y faire attention et de le conserver en bon état tout le long de cette saison. (En cas de perte ou de détérioration merci de contacter une des 3 associations ou le Comité).

Enregistrement informatique.

Présentation au contrôle technique de la machine avec l'équipement pilote.

Validation Contrôle Technique machine et pilote, si conforme au règlement.

Le contrôleur en Chef vous colle votre numéro de participant .

Une fois ce point passé, vous êtes libre d'aller sur la piste de run suivant le planning .

Concernant les participants pré-inscrits, vous pouvez vous rendre directement au Contrôle Technique une fois sur place. Après obtention du certificat de conformité administratif .

Tout ce qui n'est pas marqué dans le règlement est interdit.

Merci à tous de votre attention et du respect que vous apporterez à ces conditions afin que tout le monde puisse participer à ces manifestations dans les meilleures conditions.

BONNE COURSE !

FICHE D'INSCRIPTION AUX RUNS 50cc

Cette fiche est à compléter par le participant et à retourner dument complétée avant le **24 Octobre 2011** à : Inscription Runs 50cc – RSS 7 - Circuit d'Albi 81990 LE SEQUESTRE.

Nom : _____

Prénom : _____

Pseudo :

Date de naissance : _____ / _____ /19 _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Numéro de téléphone du participant : _____ . _____ . _____ . _____

Email : _____

Numéro de téléphone d'un proche : _____ . _____ . _____ . _____

Véhicule / Catégorie : _____

Date et signature du participant :

(nom et signature du responsable légal si participant mineur)

FICHE DE DECHARGE
RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Je soussigné, M _____

Domicilié (adresse) _____

à (code postal et ville) _____

dégage l'organisation du RSS et le Circuit d'Albi de toute responsabilité en cas d'accident ou incident qu'il pourrait m'arriver ou que je pourrais provoquer dans l'enceinte du circuit et sur la piste à l'occasion de cette manifestation.

Je confirme avoir lu et j'approuve *le règlement* joint à ce document et je m'engage à le suivre et le respecter en tout point.

Ainsi qu'à respecter les décisions et les membres de l'Organisation présents sur place pour le Week-end.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment de m'exclure pour non respect du règlement ou pour un comportement dangereux sur le circuit.

(N'oubliez pas de compléter et de signer le bas de la feuille)

Partie concernant les participants mineurs

Je soussigné, M _____

Domicilié (adresse) _____

à (code postal et ville) _____

En tant que responsable légal de M _____

L'autorise à participer au RSS 7 en connaissance des règles appliquées.

Fait à _____ , le ____ / ____ / ____

Signature du participant (et du responsable légal si il y a lieu)

précédée de la mention « lu et approuvé »

Téléphone :

Email :

Modèle et marque du véhicule :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

NOM : _____ Prénom : _____

Pseudo : _____

Paiement :

Par chèque à l'ordre du Circuit D'Albi

Inscription participant 20€

Place visiteur 8€

Le montant du chèque envoyé pour la pré inscription peut comprendre aussi l'achat d'entrée visiteur.

Exemple : 1 participant (+ 1 accompagnateur offert) + 2 visiteurs = 20€ + 2 x 8€ = 36€

Soit 36€ pour 4 personnes (1 participant + 3 visiteurs)

Pour la location des adaptateurs électriques, merci de joindre un second chèque de caution d'un montant de 100 € qui vous sera rendu lorsque vous ramènerez celui ci à la fin du week-end.

Entrées Visiteurs

Je souhaite recevoir ____ entrée(s) visiteurs au prix de 8€ pour mes accompagnateurs non participants.

J'arriverais

Vendredi soir

Rappel : Toute personne n'ayant pas de billet acheté auparavant ne pourra pas entrer dans l'enceinte du circuit avant le Samedi matin, 8h00.

Samedi matin

Samedi après-midi